



Genève - Confédération

Régularisation demandée pour les ressortissants éthiopiens et érythréens au bénéfice d'une admission provisoire vivant à Genève depuis plusieurs années

En écho à une démarche d'Amnesty International, le Conseil d'Etat s'est adressé à M. Christoph Blocher, conseiller fédéral en charge du Département fédéral de justice et police, pour inviter la Confédération à régulariser durablement la situation de requérants d'asile d'Ethiopie et d'Erythrée déboutés vivant à Genève depuis plusieurs années. Cette démarche concerne les personnes qui sont entrées en Suisse avant la fin 2001 et vise à leur accorder un statut durable leur permettant d'envisager l'avenir sereinement.

Dans son rapport relatif aux requérants d'asile déboutés d'Ethiopie et d'Erythrée, Amnesty International démontre combien la situation qui prévaut actuellement dans ces pays sur le plan du respect des droits humains est précaire et constitue un obstacle au renvoi effectif de nombreuses personnes. Plusieurs de ces requérants dont la demande d'asile a été définitivement rejetée séjournent dans notre pays depuis de nombreuses années.

Genève est particulièrement touché. Un peu moins de 150 requérants déboutés, dont la décision de renvoi est entrée en force, sont visés. Ces personnes ne posent aucun problème en matière d'ordre public. Toutefois, la précarité de leur statut est bien souvent la source de grandes souffrances d'ordre psychique.

Les services compétents observent, par ailleurs, qu'il n'a pas été possible, à ce jour, de convaincre les autorités des pays concernés de collaborer à l'identification de leurs propres ressortissants. En situation légale, ces personnes, dont le renvoi ne peut être réalisé, sont privées d'un titre de séjour stable. De fait, leur insertion dans le marché du travail est difficile et la facture sociale est augmentée d'autant.

Pour toute information complémentaire : M. Bernard Gut, secrétaire général, DI, Tél. 022 327 20 05.